

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I - 5^e/09
Séance du 14 DEC. 2007

INTERVENTIONS DIVERSES AU TITRE DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Administration Générale du 22 novembre 2007

APRES EN AVOIR DELIBERE

- inscrit un crédit de :

- 69 000 € pour les secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses et autorise le Président à en effectuer la répartition et à signer les décisions d'attribution ;
- 2 500 € pour les secours en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou leur famille et donne délégation à la Commission Permanente pour sa répartition ;
- 31 000 € pour les échanges avec le Lot-et-Garonne et donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ces actions ;
- 38 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides en cours d'année ;

- vote :

- une subvention de 9 000 € en faveur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour les jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- l'inscription d'un crédit de 30 000 € en faveur d'Hélicours 68 et autorise le Président à verser à l'Association la participation correspondante sur présentation des pièces justificatives.
- Monsieur Alphonse HARTMANN ne participe pas au vote, en sa qualité de Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER